



Pau, le 21 novembre 2022

Mouvement inter-académique 2023

Réunion mercredi 23 novembre à partir de 14h00 au siège départemental du Snes-FSU, 11 avenue Edouard VII à Pau. La réunion pourra également être suivie en visioconférence :

<https://syndi-enseignement-second-degre.my3cx.fr:5001/meet/9305b78e0ed5278752abd5f7868386f0e23e9199>

La mobilisation contre la casse du lycée professionnel se poursuit

Le simulacre de concertation mené par Carole Grandjean se poursuit, sans les syndicats, qui représentent pourtant 70 % des PLP. Augmentation de la proportion de périodes de stage par rapport au nombre de semaines de cours, ajustement de l'offre de formations au prisme de l'intérêt économique de court terme des entreprises de proximité, les résultats des réunions au Ministère sont connus d'avance... et déjà parviennent, de l'académie de Paris ou du Grand Est, des annonces de fermetures de LP.

Le SNUEP-FSU appelle à se saisir de la semaine ministérielle des lycées professionnels prévue du 5 au 9 décembre, pour la contourner en organisant des actions fortes et exiger le retrait de ce projet de réforme.

Pétition en ligne : <https://chnng.it/pFcbbn8J>

Aide aux élèves et « Indice de position sociale » : colère et décorrélation !

Vendredi 11 novembre, Sud-Ouest publiait à la Une et dans une double page un article interprétant la publication par le MEN des indices de position sociale des établissements. A la moulinette du quotidien régional, ces données se sont transformées en un « palmarès des collèges propices à l'apprentissage » : « Les collèges qui aident le plus l'élève » sont ainsi, si on ne les corrèle qu'à cet IPS, des collèges privés fréquentés par des familles aux CSP supérieures à celles des collèges publics du même secteur géographique... ce sont donc les résultats des élèves qui sont pris en compte dans ce comparatif, et pas les moyens mis en œuvre, pas les moyens demandés et jamais obtenus, pas le degré de difficulté des élèves accueillis sans discrimination dans l'enseignement public, quand les collèges de tête de classement peuvent se permettre d'écarter un enfant auprès de qui le soutien ne suffirait pas à faire lustrer ses résultats...

Aveuglement ou dé-raison journalistique, la cabale contre l'enseignement public doit cesser. Et les citoyen-ne-s ont droit à l'information complète : l'enseignement privé est en surdotation publique relative, et sélectionne ses élèves. Des journaux font correctement leur travail. Ainsi Le Monde *L'enseignement privé, des fonds publics et un tabou politique*
https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/11/08/l-enseignement-privé-des-fonds-publics-et-un-tabou-politique_6148954_3224.html

Entre école publique et école privée, les chiffres de la fracture sociale
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/11/08/l-ips-cet-outil-qui-revele-l-ampleur-de-l-entre-soi-dans-les-colleges-privés_6148909_4355770.html

Ainsi Mediapart : *Mixité sociale à l'école : le privé ne joue pas le jeu, et cela se voit de plus en plus*

<https://www.mediapart.fr/journal/france/141022/mixite-sociale-l-ecole-le-privé-ne-joue-pas-le-jeu-et-cela-se-voit-de-plus-en-plus>

Nombre de collègues ont été choqué de lire cet article, en particulier celles et ceux dont l'établissement figure en fin de classement. Les enseignant.e.s qui travaillent au quotidien pour faire progresser l'ensemble des élèves, quelque soit leur origine sociale, participent activement à leur réussite. Le SNES-FSU 64 dénonce toutes les attaques contre le service public d'éducation dans notre département.

Semaine contre les violences sexuelles et sexistes

La semaine du 25 novembre est la semaine d'actions contre les violences sexistes et sexuelles. Vous trouverez au lien ci-dessous les informations, le communiqué de presse de l'intersyndicale FSU-CGT-Solidaires, ainsi que des visuels à télécharger par exemple pour affichage en salle des professeurs ou sur les casiers.

<https://www.snes.edu/article/dans-la-rue-le-19-novembre-et-dans-l'action-la-semaine-du-25-novembre-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes/>

20 novembre, Journée Internationale des Droits de l'enfant

Comme chaque année en cette période anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, mobilisations et parutions permettent de remettre en lumière les manquements aux respects des droits fondamentaux des plus jeunes.

En France, la Défenseure des droits axe [son rapport annuel](#) sur la **problématique de l'intimité chez l'enfant** ; plusieurs recommandations sont adressées au Ministère de l'Education nationale et rejoignent les mandats portés par le SNES et la FSU sur le droit à l'éducation, l'égalité des chances, la protection contre les violences et les discriminations. De plus, ce 20 novembre, l'UNICEF France pointe du doigt [les « défis »](#) à relever sur le territoire concernant les **enfants vulnérables et pauvres**, dont le nombre croît ainsi que les difficultés à voir leurs droits élémentaires garantis (logement, alimentation, sécurité, éducation, santé) ; les **inégalités territoriales** sont également mentionnées. Y est aussi fait mention de la **santé mentale** et des conséquences du changement climatique.

- **Droits des enfants étrangers** à être logés, accueillis avec leur famille, scolarisés dignement : membre du réseau RESF, la FSU milite pour que tous les enfants migrants aillent à l'école et puissent y rester.

- **Prise en compte des différences et des besoins particuliers** : le SNES et la FSU dénoncent l'inclusion à marche forcée des élèves dans un bain indistinct où l'immersion tourne vite à la noyade en l'absence (ou par la suppression) des dispositifs spécifiques qui permettraient un accompagnement de qualité (ULIS, UPE2A, SEGPA...)

- **Changement climatique** : urgence à expliquer le monde de demain dans lequel nous vivons déjà, nécessité d'enseigner les causes des bouleversements à venir ; impératif de réflexion collective, à nos échelles, sur les actions possibles à toutes les échelles ; obligation d'interpeller les acteurs politiques, de militer, d'agir au quotidien.

Passé Pass culture ?

Le Pass culture, c'est, depuis 2021, une part individuelle très médiatisée pour les jeunes de plus de 15 ans, mais c'est aussi une part collective, hypothétiquement allouée à l'établissement sur la base de 25 à 30 euros par élève et par an afin de financer des actions culturelles collectives. Le catalogue des actions et spectacles est consultable via l'application Adage, et la gestion financière avec les intervenants se fait via une SAS aux actionnaires publics (Ministère de la Culture et Caisse des Dépôts et Consignation).

Dans un collège avec 14 classes de 4e et 3e, nous disposons donc POTENTIELLEMENT de quelque 11 000 euros pour financer des spectacles et ateliers entre le 1er septembre et 31 août, le dispositif pouvant être activé pendant les vacances dans le cadre de l'école ouverte.

Or, même si les acteurs culturels n'hésitent pas à mentionner dans ce catalogue Pass Culture des tarifs parfois élevés, il semble difficile, pour les seuls 4ème et 3ème sur le temps d'une année scolaire, de vraiment dépenser une telle somme pour proposer aux élèves des expériences culturelles étayées, et non un saupoudrage consumériste. Quid, alors, des sommes budgétisées par le MEN et le Ministère de la Culture ? PASSeront-elles ainsi tout simplement de la case de ligne budgétaire ouverte (aux dépenses POTENTIELLES) à celles des économies réalisées dans l'année ?

A l'échelle académique, le bilan de l'action culturelle montre que **seulement 12% de la part collective du Pass Culture a été consommée l'an passé.**

La section académique réalisera bientôt une enquête de terrain à ce sujet pour pouvoir, si besoin, être force d'intervention auprès du Rectorat et des acteurs territoriaux.

Renaud Robert,
secrétaire départemental

